

ville de Saint Jean d'Angély

Saint-Jean-d'Angély, le 6 mai 2026

DÉCISION DU MAIRE N° 2026_ST_DEC18

La Maire de la Ville de Saint-Jean-d'Angély,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) régissant les délégations du Conseil municipal pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération n° D2 du Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély du 2 avril 2026 portant délégation à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, des attributions prévues par l'article L 2122.22 du CGCT,

D É C I D E

Article 1 : de conclure avec le professionnel de santé M. Olivier BONHOMME, qualifié en médecine générale, inscrit au Tableau départemental de l'Ordre des médecins de Charente-Maritime sous le numéro RPPS (Répertoire partagé des professionnels de santé) 1000 25 78 671, un bail pour la location du bureau n° 6 d'environ 28 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source à compter du 18 mai 2026, pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 17 mai 2032.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de huit cent vingt-cinq euros (825€). Le loyer n'est pas assujéti à la TVA, l'indice de base à retenir pour la révision est celui du 4^{ème} trimestre (Indice des Loyers des Activités Tertiaires).

Article 2 : conformément à la délibération D18 du 23 avril 2026, le premier paiement du loyer interviendra à compter du 18 novembre 2026.

Article 3 : la présente décision prise en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT fera l'objet d'un compte-rendu pour notification à la prochaine séance du Conseil municipal.

Pour la Maire, et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Cyril CHAPPET



Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20260506-2026_ST_DEC18-DE
AR Préfecture le 15/05/2026
et par publication dématérialisée le 15/05/2026